

V.I.E à temps partagé

IMED

Présentation du dispositif

Les entreprises peuvent disposer d'un V.I.E à temps partagé pour celles souhaitant s'implanter à l'international tout en recrutant des talents pour leur développement export.

Le V.I.E temps partagé c'est pour :

- le volontaire qui effectue sa mission pour le compte de plusieurs entreprises (2 à 3),
- le volontaire qui partage son temps en fonction des besoins et des missions confiées par les entreprises.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier d'un V.I.E partagé les PME :

- de moins de 50 M€ de CA et moins de 250 salariés,
- ayant un siège social ou un établissement secondaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et une activité de production ou de service,
- à jour de ses cotisations sociales et fiscales.

Le V.I.E à temps partagé est limité à 24 mois de mission au cours des 36 derniers mois.

Depuis 2021, sont également éligibles les entreprises basées dans la Région Hauts-de-France pour des missions de développement commercial uniquement et de 12 mois minimum.

— Candidats éligibles

Le candidat doit obligatoirement être âgé entre 18 et 28 ans, être de nationalité française ou européenne et justifier d'un casier judiciaire vierge.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur soutient le développement à l'international de ses entreprises en finançant le V.I.E temps partagé, d'une subvention comprise entre 5 000 et 15 000 €.

Le conseil Régional Hauts-de-France soutient le développement à l'international de ses entreprises et propose des

financements pour leurs projets V.I.E :

- à hauteur de 6 000 € par projet lorsque l'indemnité V.I.E est < à 2 500 € par mois,
- à hauteur de 9 000 € par projet lorsqu'elle est > à 2 500 € par mois,
- pour le 2^{ème} et le 3^{ème} V.I.E aidé, application d'un rabais de 50%.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

L'entreprise doit contacter l'Imed et l'organisme se charge de monter les dossiers pour l'entreprise.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Forme juridique
 - › Sociétés commerciales
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Organisme

IMED

Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement

- 147 rue Paradis
13006 MARSEILLE
Téléphone : 04 91 91 47 72
Télécopie : 04 91 52 98 02
E-mail : info@imedfr.org
Web : www.imed-vie.com